



Mairie
de
Quilly

Cimetière

La commune de Quilly dispose d'un cimetière communal situé route de Notre Dame de Grâce.



© Mairie de Quilly

Son accès est libre. Il n'y a pas d'horaires d'ouverture et de fermeture.

Il est doté d'un columbarium pouvant accueillir les urnes funéraires ainsi que d'un espace de dispersion des cendres.

La tarification est fixée par le conseil municipal et les concessions sont renouvelables à leur terme uniquement par le titulaire ou après son décès, ses ayants droits.

- **Concession** : La parcelle de terrain de 2 mètres carrés: 140€ pour 15 ans et 280€ pour 30 ans.
- **Columbarium** : Chaque case avec la plaque : 450€ pour 15 ans + 30€ par plaque.

<https://www.quilly.fr/vie-municipale/cimetiere-2620.html>

► **Jardin du souvenir** : dispersion gratuite et possibilité d'ajouter une plaque pour 30€.



Le monument aux morts de la Guerre 14-18 se trouve au cimetière de la commune.



© Mairie de Quilly